



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Prangins, le 17 septembre 2021

Aux membres du  
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission qui rapportera, en principe, à la séance du **jeudi 14 octobre 2021**.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du Conseil communal, la commission désigne elle-même son président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis municipal N° 4/21**

Taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

**Président :**

**M. Marc Pittet**

Membres : Mme Marina Parashkevova  
Mme Rachel Cavargna-Debluë  
Mme Yvonne Brechon  
M. Claude Favre  
M. Jacques Auberson  
M. Franck Eloi

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes meilleures salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

  
Dominique Rogers